

Des idées pour renforcer l'attractivité du domaine de pêche

Avant d'entamer un exhaustif exposé des problématiques et projets de l'association de pêche dont il est le nouveau président, Jean-Louis Ledien a remercié, devant les 200 adhérents présents, son prédécesseur Freddy Berlochet et son comité. De quoi apaiser les tensions.

L'assemblée générale de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) La Sarrebourgeoise, s'est déroulée dans l'ambiance apaisée que la structure avait besoin de retrouver après les élections houleuses du comité, en novembre dernier. « Le rapport moral que j'ai présenté peut paraître exhaustif, admet le nouveau président Jean-Louis Ledien. Mais je ne me voyais pas entamer mon mandat de cinq ans sans donner aux adhérents un aperçu global des préoccupations et projets de l'association. »

L'énoncé du rapport moral lui aura permis de donner des éléments d'explication sur la baisse des ventes de cartes de pêche (8,5 % représentant près de 500 cartes vendues en moins entre 2015 et 2014), principal souci de l'association qui fait, malgré une baisse des effectifs, état de finances saines et d'un budget maîtrisé. « Plusieurs facteurs expliquent la régression qui s'est amorcée en 2009 et dont la tendance n'a pas pu s'inverser malgré un regain d'adhésion en 2013 et 2014 », avance le président.

En premier lieu, l'ancien garde-pêche de l'association a évoqué la propagation sur l'étang du Stock, au niveau de la cornée de Ketting, de la stratiote alloïde, autrement appelée aloès d'eau. « On l'avait recensée pour la première fois en 2010, elle occupait alors une surface de 0,8 ha, témoigne le président. Elle occupe aujourd'hui 10 ha et empêche toutes activités nautiques ou de pêche à cet endroit. » Ce qui a



Les huit nouveaux membres élus du comité comptent sur l'expérience et le vécu des 7 anciens pour remplir leurs missions.

pour effet de décourager certains pêcheurs. « Il apparaît malheureusement que son éradication n'est pas envisageable, rapporte Jean-Louis Ledien. L'enlèvement serait problématique en raison de son coût. Voies navigables de France a déjà prévenu qu'elle ne pourrait pas l'absorber en 2016. L'Agence de l'eau a pour sa part indiqué qu'elle pouvait prendre à sa charge 80 % du coût des études sur l'enlèvement de cette plante, mais pour l'instant, on est dans l'impasse et la plante continue sa colonisation. »

Principe de précaution

Statu quo également au sujet de la présence de cyanobactéries, une toxine qui apparaît à la mort d'une micro-algue, sur la zone de baignade de l'étang de Mittersheim.

« Nous attendons un feu vert de l'Agence régionale de santé pour

lever l'interdiction de la pêche à cet endroit, annonce le président. Il faut savoir que les zones de pêche ne sont pas soumises au contrôle des cyanobactéries. S'il n'y avait pas de zone de baignade, on ne saurait même pas qu'il y en a, mais pour l'heure, le principe de précaution s'applique. » La crainte étant que la chair des poissons soit contaminée par les cyanobactéries et donc rendue impropre à la consommation.

« On aimerait que de nouveaux prélèvements soient effectués car ces bactéries ont été observées sur une zone de 2000 m² alors que l'étang s'étend sur près de 220 ha. Il y a peut-être un compromis à trouver pour préserver le tourisme de pêche. »

Autre explication avancée pour expliquer le recul des ventes de cartes de pêche : l'obligation du multipaiement mise à l'ordre du jour par la Fédération de pêche de Moselle et la baisse du niveau



200 des 6 000 membres que compte La Sarrebourgeoise ont assisté aux assises, la principale difficulté de l'association étant de communiquer avec ses adhérents des départements voisins, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Photo Laurent MAMI

d'eau des étangs en 2015. « La pluviométrie a été faible l'an dernier et les étangs réservoir ont servi, conformément à leur objet, à approvisionner les canaux de navigation ». Bonne nouvelle cependant, « le brochet semble être malgré tout parvenu à frayer dans de bonnes conditions ».

Attractivité renforcée

L'AAPPMA n'est pas en mesure d'agir seule sur bien des points évoqués ci-dessus, mais à son échelle, elle va déjà s'efforcer de renforcer l'attractivité des lots de pêche de sa zone.

« Le domaine connaît un problème d'accessibilité sur lequel nous pouvons intervenir en améliorant la qualité des chemins de halage, en développant de nouvelles zones de pêche du bord car tous les pêcheurs ne sont pas en mesure d'aller pêcher en barque, en autorisant la motorisation des

bateaux sur l'étang de Gondrexange, en ouvrant certains lots à la pêche à la carpe de nuit. »

Interrogé sur différents sujets en clôture de séance, le président s'est positionné contre l'éradication sauvage du poisson silure et pour sa pêche raisonnée et raisonnable ; et plutôt contre la création de parcs à bateaux en remplacement des zones d'amarrages victimes de dégradations, au motif que les parcs hors d'eau

ne seraient pas moins coûteux ni plus protecteurs. Il s'est voulu rassurant quant au devenir des dépositaires de cartes de pêche désormais vendues en ligne. Il s'est encore engagé à communiquer sur les rapports de pêches de sauvegarde et sur les actions de repeuplement auxquelles seront conviées toutes les bonnes volontés.

Cl. F.

Trois dates à retenir

Le repeuplement des 1 500 hectares de plans d'eau, pour lequel l'Appma engage 60 000 € chaque année, est en voie d'achèvement. Il représente 4,5 tonnes de poissons au total dont 900 kg de brochets, 1,3 tonne de sandre et 1,8 tonne de perches. Arrive donc le temps des ouvertures de pêche. À commencer par la pêche à la truite en rivières de première catégorie, le 12 mars. Le 1^{er} mai sonnera l'heure de l'ouverture de la pêche au brochet sur les canaux et rivières de première catégorie. Enfin le 28 mai seront déclarées ouvertes la pêche aux sandres sur les canaux et rivières de première catégorie ainsi que la pêche aux carnassiers sur les étangs réservoir.